

Tarifs Taxe de séjour année 2021.

CATÉGORIE D'HÉBERGEMENT	Tarif Taxe Communauté de communes du VA (Personne/nuitée)	Tarif Taxe Additionnelle Conseil Départemental. (Personne/nuitée)
Terrains de campings, caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.20 euro	0.02 euro
Terrains de campings, caravanage 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.30 euro	0.03 euro
Hôtels de tourisme classé 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles. Chambres d'hôtes. Auberges collectives.	0.30 euro	0.03 euro
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0.40 euro	0.04 euro
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 3 étoiles.	0.60 euro	0.06 euro
Hôtels, résidences et meublés de tourisme 4 et 5 étoiles.	1.00 euro	0.10 euro
Palaces.	2.00 euros	0.20 euro
Hotels et résidences de tourisme, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement.	5% du coût de la nuitée par personne	10% du montant en sus par personne
Exonérations : Les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.		